

## SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept mars à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Juillan, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Fabrice SAYOUS, Maire.

**Présents** : M. F. SAYOUS,

M. VILLACRES, Mme PERUZZA-LAUZIN, Mme CASSAN (arrivée à 19h00), M. VIGNES, M. CISTAC, Mme ABADIE, M. HABBADI, Mme FRANCONIE (arrivée à 19h10), Mme MARCOU, M. DUBIE, Mme HARAMBAT, M. FONG-KIWOK, Mmes, MANZI, LANUSSE, MM CAYROLLE, PEREIRA NEVES, Mmes LAFFONT (départ à 19h50), LORENTE

**Absents** : MM CASTETS, CASSAIGNE, Mmes HÉRAUT-PÉMARQUE, GONZALEZ-GOMEZ, DEDIEU, MM PIQUES, SIMON, CARON

**Procuration** : M. CASTETS à M. SAYOUS

M. PIQUES à M. VILLACRES

Mme HÉRAUT-PÉMARQUE à M VIGNES

M. CARON à M. CAYROLLE

M. CASSAIGNE à CISTAC

Mme GONZALEZ-GOMEZ à Mme HARAMBAT

**Secrétaire de séance** : N. MARCOU

**Date de convocation** : 10 mars 2021

**Date d'affichage des délibérations** : 22 mars 2021

*Monsieur le Maire ouvre la séance.*

*Il demande s'il y a des observations sur le compte rendu précédent. Pas d'observation formulée sur le compte-rendu, celui-ci est validé.*

### **ORDRE DU JOUR**

#### **I – FINANCES**

1. Vote Budgets :

1- 1 Budget Principal (M14)

1 - 1- 1 - Budget unique 2021 : Examen et vote

1 - 2 Budget Photovoltaïque (M41)

1 - 2 - 1- Charges de personnel

1- 2- 2- Budget Unique 2021 : examen et vote

1 - 3 Budget Commerces Locaux (M4)

1 - 3 - 1- Charges de personnel

1- 3- 2- Budget Unique 2021 : examen et vote

1-4 Budget Centre de Santé Municipal

1 - 4 - 1- Charges de personnel

1 - 4- 2- Budget Unique 2021 : examen et vote

2. Tarifs conventionnels ALAE – ALSH

#### **II – PERSONNEL**

1. Adhésion service de traitement des dossiers d'allocations chômage

#### **III – QUESTIONS DIVERSES**

#### **IV– INFO DU MAIRE**

### **I– FINANCES**

## 1. VOTE DES BUDGETS

### 1 - 1 : BUDGET PRINCIPAL (M14) : Budget Unique 2021 : Examen et vote

Monsieur le Maire donne la parole à madame PERUZZA, adjointe chargée des finances, qui expose les propositions de la commission des finances du 1<sup>er</sup> mars 2021

La page I-1 synthétise les prévisions 2021 dans leur ensemble ; les pages I-2 et I-3 détaillent les dépenses et les recettes de fonctionnement, la page I-4 les dépenses et les recettes d'investissement.

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		BP 2021	FONCTIONNEMENT - RECETTES		BP 2021
011	Charges à caractère général	1 029 910,00 €	70	Produits des services	301 200,00 €
012	Charges de personnel	1 398 600,00 €	73	Impôts et taxes	1 747 905,48 €
014	Atténuations de produits	- €	74	Dotations subventions	847 250,00 €
65	Autres charges de gestion	237 300,00 €	75	Autres produits de gestion	83 800,00 €
66	Charges financières	49 000,00 €	76	Produits financiers	10,00 €
67	Charges exceptionnelles	15 405,37 €	77	Produits exceptionnels	10 700,00 €
022	Dépenses imprévues	40 000,00 €			
O23	Vir. section investissement	450 000,00 €	013	Atténuations de charges	39 200,00 €
042	Op. d'ordre entre sections	196 424,36 €	042	Op. d'ordre entre sections	40 000,00 €
	<b>DÉPENSES 2021</b>	<b>3 416 639,73 €</b>		<b>RECETTES 2021</b>	<b>3 070 065,48 €</b>
			002	Excédent antérieur (rappel)	346 574,25 €
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>3 416 639,73 €</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 416 639,73 €</b>

INVESTISSEMENT - DEPENSES		BP 2021	INVESTISSEMENT - RECETTES		BP 2021
Hors Op.		<b>310 920,00 €</b>	Hors Op.		<b>1 796 424,36 €</b>
16	Emprunt	240 920,00 €	10	Dotations	230 000,00 €
020	Dépenses imprévues	30 000,00 €	16	Emprunt	920 000,00 €
040	Op. d'ordre entre sections	40 000,00 €	021	Virement section fonction.	450 000,00 €
			024	Produits de cession	- €
			040	Op. d'ordre entre sections	196 424,36 €
op.11	Bâtiments	588 699,96 €	op.11		386 530,00 €
op.12	Voirie	681 000,00 €	op.12		134 000,00 €
op.13	Terrains	175 092,31 €	op.13		17 000,00 €
op.14	Matériel	70 590,05 €	op.14		760,00 €
op.15	Eclairage public	3 750,00 €	op.15		- €
op.17	Enfouissement des lignes	100 200,00 €	op.17		- €
op.20	Ateliers municipaux	8 153,28 €	op.20		- €
op.22	Equipement urbain	- €	op.22		16 800,00 €
op.23	Centre bourg	1 410 118,28 €	op.23		696 516,00 €
op.25	Tiers lieu	376 000,00 €	op.25		255 000,00 €
op.26	Installation fibre Bellevue	69 793,20 €	op.26		- €
	<b>DÉPENSES 2021</b>	<b>3 794 317,08 €</b>		<b>RECETTES 2021</b>	<b>3 303 030,36 €</b>
001	Déficit antérieur (rappel)	- €	001	Excédent antérieur (rappel)	21 962,50 €
			1068	Affectation résultat (rappel)	469 324,22 €
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>3 794 317,08 €</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 794 317,08 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, DECIDE,  
. de voter le budget primitif 2021, avec reprise des résultats et restes à réaliser, par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement tel que présenté.

### 1-2 : BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE (M41) :

#### 1 - 2 - 1 : Charges de personnel

Monsieur le maire donne la parole à Madame PERUZZA, adjoint chargé des finances, qui indique que ce point a fait l'objet d'une discussion en commission finances du 1<sup>er</sup> mars dernier.

Compte tenu du fait que le suivi budgétaire et comptable ainsi que le suivi administratif et technique de ce budget sont réalisés par du personnel rétribué au budget principal M14, une estimation par proratisation du temps passé a été effectuée pour le personnel extérieur au service. Au vu de ces éléments, la commission finances propose d'inscrire la somme de 4 900 €.

*Après délibération, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, DECIDE,  
- le versement, par le Budget M41 Photovoltaïque au Budget Principal M14, de la somme de 4 900 €, représentant les charges de personnel de l'année 2021.*

### 1 – 2 -2 : Budget Unique 2021 : examen et vote

Madame PERUZZA, adjointe chargée des finances, présente les prévisions 2021 du budget annexe Energie Photovoltaïque examinées en commission finances du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Elle donne lecture des prévisions retracées dans les documents II-1 à II-4 joints à la note de synthèse L'équilibre des dépenses et de recettes s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		BP 2021	FONCTIONNEMENT - RECETTES		BP 2021
011	Charges à caractère général	11 000,00 €	70	Vente électricité	70 000,00 €
012	Charges de personnel	4 900,00 €			
66	Charges financières	4 400,00 €			
67	Charges exceptionnelles	34 487,54 €			
022	Dépenses imprévues	9 000,00 €			
042	Op. d'ordre entre sections	32 068,08 €			
O23	Vir. section investissement	26 000,00 €			
	<b>DÉPENSES 2021</b>	<b>121 855,62 €</b>		<b>RECETTES 2021</b>	<b>70 000,00 €</b>
			002	Excédent antérieur (rappel)	51 855,62 €
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>121 855,62 €</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>121 855,62 €</b>

INVESTISSEMENT - DEPENSES		BP 2021	INVESTISSEMENT - RECETTES		BP 2021
16	Remboursement d'emprunts	51 800,00 €	040	Op. d'ordre entre sections	32 068,08 €
21	Immobilisation corporelles	6 268,08 €	021	Vir. section investissement	26 000,00 €
	<b>DÉPENSES 2021</b>	<b>58 068,08 €</b>		<b>RECETTES 2021</b>	<b>58 068,08 €</b>
001	Déficit antérieur (rappel)	13 583,71 €	10	Affectation résultat (rappel)	13 583,71 €
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>71 651,79 €</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>71 651,79 €</b>

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, DECIDE,  
de voter le budget primitif 2021, par chapitre en exploitation et en investissement, tel que présenté*

### 1 – 3 : BUDGET COMMERCES LOCAUX (M4) :

#### 1 – 3 - 1\_Charges de personnel

Monsieur le maire donne la parole à Madame PERUZZA, adjoint chargé des finances, qui indique que ce point a fait l'objet d'une discussion en commission finances du 1<sup>er</sup> mars dernier.

Compte tenu du fait que le suivi budgétaire et comptable ainsi que le suivi administratif et technique de ce budget sont réalisés par du personnel rétribué au budget principal M14, une estimation par proratisation du temps passé a été effectuée pour le personnel extérieur au service. Au vu de ces éléments, la commission finances propose d'inscrire la somme de 8 500 €.

*Après délibération, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, DECIDE,  
- le versement, par le Budget M4 Commerces locaux au Budget Principal M14, de la somme de 8 500 €, représentant les charges de personnel de l'année 2021.*

### 1 -3 -2 : Budget Unique 2021 : examen et vote

Madame PERUZZA, adjointe chargée des finances, présente les prévisions 2021 du budget annexe Commerces locaux examinées en commission finances du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Elle donne lecture des prévisions retracées dans les documents III-1 à III-4 joints à la note de synthèse.

L'équilibre des dépenses et de recettes s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		BP 2021	FONCTIONNEMENT - RECETTES		BP 2021
011	Charges à caractère général	14 600,00 €	70	Locations	122 000,00 €
012	Charges de personnel	8 500,00 €			
66	Charges financières	26 650,00 €			
67	Charges exceptionnelles	35 045,59 €			
042	Op. d'ordre entre sections	76 435,95 €	042	Op. d'ordre entre sections	33 245,42 €
022	Dépenses imprévues	14 000,00 €			
	<b>DÉPENSES 2021</b>	<b>175 231,54 €</b>		<b>RECETTES 2021</b>	<b>155 245,42 €</b>
			002	<i>Excédent antérieur (rappel)</i>	<i>19 986,12 €</i>
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>175 231,54 €</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>175 231,54 €</b>

INVESTISSEMENT - DEPENSES		BP 2021	INVESTISSEMENT - RECETTES		BP 2021
16	Remboursement d'emprunts	74 300,00 €	13	Subventions	3 000,00 €
21	Immobilisation corporelle	36 000,00 €			
23	Immobilisation en cours	58 359,02 €			
042	Op. d'ordre entre sections	33 245,42 €	042	Op. d'ordre entre sections	76 435,95 €
020	Dépenses imprévues	17 000,00 €			
	<b>DÉPENSES 2021</b>	<b>218 904,44 €</b>		<b>RECETTES 2021</b>	<b>79 435,95 €</b>
			001	<i>Excédent antérieur (rappel)</i>	<i>139 468,49 €</i>
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>218 904,44 €</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>218 904,44 €</b>

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, DECIDE,*

*- de voter le budget primitif 2021, par chapitre en exploitation et en investissement, tel que présenté.*

### 1 - 4 : BUDGET CENTRE DE SANTE MUNICIPAL (M14) :

#### 1 - 4 -1 : Charges de personnel

Monsieur le maire donne la parole à Madame PERUZZA, adjoint chargé des finances, qui indique que ce point a fait l'objet d'une discussion en commission finances du 1<sup>er</sup> mars dernier.

Compte tenu du fait que l'entretien des locaux est réalisé par du personnel rétribué au budget principal M14, une estimation par proratisation du temps passé a été effectuée pour le personnel extérieur au service. Au vu de ces éléments, la commission finances propose d'inscrire la somme de 4 500 €.

*Après délibération, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, DECIDE,*

*- le versement, par le Budget M14 Centre de Santé Municipal au Budget Principal M14, de la somme de 4 500 €, représentant les charges de personnel de l'année 2021.*

#### 1 - 4 - 2 : Budget Unique 2021 : examen et vote

Madame PERUZZA, adjointe chargée des finances, présente les prévisions 2021 du budget annexe Centre de Santé Municipal examinées en commission finances du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Elle donne lecture des prévisions retracées dans les documents IV-1 à IV-3 joints à la note de synthèse.

L'équilibre des dépenses et de recettes s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		BP 2021	FONCTIONNEMENT - RECETTES		BP 2021
011	Charges à caractère général	39 700,00 €	70	Vente prestations	166 300,00 €
012	Charges de personnel	162 100,00 €	74	Subvention exploitation	37 500,00 €
66	Charges financières	2 000,00 €			
022	Dépenses imprévues	- €			
<b>DÉPENSES 2021</b>		<b>203 800,00 €</b>	<b>RECETTES 2021</b>		<b>203 800,00 €</b>
			002	Excédent antérieur (rappel)	- €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>203 800,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>203 800,00 €</b>

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, DECIDE,  
- de voter le budget primitif 2021, par chapitre, tel que présenté.*

## **2. TARIFS ALAE – ALSH**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Sylviane PERUZZA-LAUZIN, Adjointe aux finances qui présente le dossier.

Les tarifs des prestations ALAE, ALSH ont été modifiés le 21 octobre 2020 pour les familles juillanaises et extérieures et sont rentrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Depuis, la commune de Louey a souhaité que notre centre de loisirs accueille les enfants de sa commune, les mercredis et vacances, sous réserve d'une participation financière. Dans ce contexte, un tarif « conventionnel » doit être mis en œuvre pour les familles dont la commune participe financièrement au fonctionnement de notre structure.

Pour une meilleure lisibilité, les tarifs ALAE ainsi que les trois tarifs ALSH sont présentés ci-dessous :

### **TARIF ALAE**

#### **TARIF POUR LES FAMILLES DOMICILIEES A JUILLAN**

Quotient familial des familles				Tarif du matin	Tarif pause méridienne	Tarif du soir
Inférieur à	0	à	400	0,60 €	0,60 €	0,60 €
De	401	à	600	0,70 €	0,70 €	0,70 €
De	601	à	800	0,80 €	0,80 €	0,80 €
De	801	à	1100	0,90 €	0,90 €	0,90 €
De	1101	à	1300	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Supérieur à	1301	/	/	1,10 €	1,10 €	1,10 €

#### **TARIF POUR LES FAMILLES EXTERIEURES**

Tarifs ci-dessus augmentés d'un forfait journalier de 0,55 €.

## ALSH

### TARIF POUR LES FAMILLES DE JUILLAN

Quotient familial des familles				Tarif journée sans repas	Tarif Demi-journée sans repas	Tarif du Repas (rappel)
Inférieur à	0	à	400	2.10 €	2.10 €	3.40 €
De	401	à	600	3.60 €	3.60 €	
De	601	à	800	7.10 €	4.10 €	
De	801	à	1100	9.10 €	5.10 €	
De	1101	à	1300	11.10 €	6.10 €	
Supérieur à	1301	/	/	12.10 €	7.10 €	

### TARIF POUR LES FAMILLES EXTERIEURES

Quotient familial des familles				Tarif journée sans repas	Tarif Demi-journée sans repas	Tarif du Repas (rappel)
Inférieur à	0	à	400	5.50 €	5.50 €	3.40 €
De	401	à	600	7.00 €	7.00 €	
De	601	à	800	10.50 €	7.50 €	
De	801	à	1100	12.50 €	8.50 €	
De	1101	à	1300	14.50 €	9.50 €	
Supérieur à	1301	/	/	15.50 €	10.50 €	

### TARIF CONVENTIONNEL POUR LES FAMILLES EXTERIEURES

Quotient familial des familles				Tarif journée sans repas	Tarif Demi-journée sans repas	Tarif du Repas (rappel)
Inférieur à	0	à	400	4.50 €	2.50 €	3.40 €
De	401	à	600	6.50 €	4.50 €	
De	601	à	800	10.00 €	6.50 €	
De	801	à	1100	11.00 €	7.50 €	
De	1101	à	1300	12.00 €	8.50 €	
Supérieur à	1301	/	/	13.00 €	9.50 €	

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, DECIDE,*

- *d'appliquer les tarifs conventionnels à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021,*
- *d'autoriser monsieur le maire à signer la convention ALSH avec la commune de Louey,*
- *d'autoriser monsieur le maire à effectuer toutes les formalités afférentes à cette affaire.*

*M. le Maire précise que cette convention d'une durée de 3 ans est renouvelable par tacite reconduction une fois. Cela concerne une vingtaine d'enfants.*

*L'accueil de ces enfants augmentera le nombre des repas au niveau de l'ALAE ce qui permettra au responsable de la restauration scolaire de négocier des tarifs plus intéressants auprès de ses fournisseurs.*

*La Mairie de Bénac ainsi que Léo Lagrange pour sa structure de « Venise Plage » sont, également, demandeurs pour la confection des repas de leur centre de loisirs.*

*De plus, plusieurs collectivités ont manifesté leur intérêt pour la confection des repas pour leurs écoles.*

*M. le maire précise que le restaurant scolaire a obtenu l'agrément « Cuisine Centrale » lui permettant de répondre à toutes ces sollicitations.*

*Mais pour garantir la qualité et maintenir la faveur au local il a été fixé un seul maximal de repas à 700 repas/jours pour le restaurant scolaire de Juillan.*

*Cette augmentation de repas permettra de rentabiliser l'outil mis en place (travaux aménagement de la cantine) et de dégager des ressources supplémentaires.*

## **II – PERSONNEL :**

### **1 - ADHESION SERVICE DE TRAITEMENT DES DOSSIERS D'ALLOCATIONS CHOMAGE**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Alain CISTAC qui présente le dossier. Il explique que suite à un refus de titularisation d'un adjoint technique stagiaire, la commune est dans l'obligation de prendre en charge les indemnités chômage.

La réglementation en matière d'indemnisation étant complexe, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Pyrénées propose de traiter les dossiers de demande d'allocations chômage, d'en effectuer le calcul ainsi que d'en assurer le suivi.

S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, une prestation financière est définie par dossier déposé et selon la nature de la prestation. Le tarif pour l'étude du droit est de 165 €, celui du suivi mensuel est de 16 € par mois.

Afin d'adhérer au service de traitement des dossiers d'allocations chômage, il est nécessaire de passer une convention avec le centre de gestion.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, DECIDE,*

- *D'autoriser monsieur le maire à signer une convention avec le centre de gestion*
- *D'autoriser monsieur le maire à accomplir les démarches nécessaires à cette affaire*

*M. le Maire informe l'assemblée de la situation ; il s'agit d'un agent occupant un poste à l'école (temps périscolaire et ménage) que la commune n'a pas souhaité titulariser suite à divers manquements.*

*Depuis 2019, la loi oblige la collectivité à supporter le financement des droits à chômage en cas de non titularisation.*

*Le calcul de ces montants est complexe et nécessite un appui du CDG17.*

## **III – QUESTIONS DIVERSES**

- NEANT

## **IV – INFO DU MAIRE**

### **1 – Le maire informe l'assemblée des diverses conventions passées dans le cadre des délégations de compétence.**

### **2 – Création d'une régie de recette auprès du Centre de Santé Municipal**

Cette régie est installée au Centre de Santé Municipal, 3<sup>E</sup> avenue de la Gare à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Elle pourra encaisser les honoraires des médecins, les remboursements et virements de la sécurité sociale et des mutuelles

Ces recettes seront encaissées selon les modes de recouvrement suivants : numéraire, chèque, carte bancaire, TIPI et virement.

### **3 – Points sur les travaux :**

#### **1- *Place du Corps Franc Pommiès :***

Couverture du local WC public, arrêt de bus PMR, et transformateur : en cours.

Béton désactivé : en cours

Eclairage cheminement lumineux : l'éclairage n'est pas efficace, la proximité des poteaux d'éclairage et des gabions crée une ombre déportée. Nous sommes en attente d'une solution apportée par le maître d'œuvre.

## **2- Travaux Réhabilitation Voirie Bellevue**

Un appel d'offre pour l'opération « réhabilitation voirie Bellevue » a été lancé avec réception des offres le lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 à 12h00.

Trois entreprises ont répondu : Colas, La Routières des Pyrénées et l'entreprise LAPEDAGNE.

L'entreprise LAPEDAGNE a été retenue, leur offre étant très concurrentielle.

*M. le maire explique qu'ils ont leur propre centrale d'enrobé qui est, actuellement, sous exploitée. Ils ont tout intérêt de pratiquer des offres de marché à des prix intéressants permettant ainsi d'éviter l'arrêt de la centrale.*

## **3- Maison BIDAÛ**

Les travaux ont bien avancé, le rez de chaussé est pratiquement terminé. Concernant l'étage, l'escalier sera posé semaine 12, le ponçage du plancher pourra se faire en suivant, restera l'installation du point d'eau et la pose des plinthes.

Il est également, prévu la réalisation d'un parking.

*Fin de la séance : 21h35*